



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 23 février 2017

JMR/MCV

1. Comptes administratifs 2016 :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les comptes administratifs 2016 suivants :

- **Assainissement :**

Exploitation : résultat de clôture avec un excédent de 36 274,23 €

Investissement : résultat de clôture avec un déficit de 5 007,02 €

Le solde d'exécution cumulé (2015 + 2016) s'élève à + 120 172,87 €.

- **Commune :**

Exploitation : résultat de clôture avec un excédent de 131 594,25 €.

Investissement : résultat de clôture avec un déficit de 55 404,72 €.

Le solde d'exécution cumulé (2015 + 2016) s'élève à + 612 163,32 €.

2. Transfert de compétences P.L.U. / P.L.U.I :

Comme évoqué lors du conseil municipal du 17 janvier, le transfert de la compétence P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) aux intercommunalités prévu par la loi ALUR du 26 mars 2014, deviendra automatique au terme des 3 ans, soit le 27 mars 2017. Les communes concernées ont cependant la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération dans les 3 mois précédents le terme (entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017).

Le conseil municipal s'est prononcé pour le refus du transfert de la compétence P.L.U. à l'intercommunalité. Ce transfert du PLU occasionnerait la perte de la maîtrise du développement local au profit d'une entité lointaine. L'étendue du périmètre de la CCPA et de la diversité de son territoire n'incite pas à une modification de notre fonctionnement actuel en matière d'urbanisme. La commune en conservera donc la maîtrise.

3. Travail des commissions :

- **Personnel :**

Après étude des 20 candidatures reçues pour le remplacement de Noël GRIMAND, la commission a retenu celle de Monsieur Christophe WAREMBOURG (habitant Balan) qui occupera donc le poste d'adjoint technique territorial à compter du 3 avril.

- **Bâtiments :**

Les travaux de rénovation de l'ancien logement de l'institutrice ont débuté en janvier avec la démolition du garage et la consolidation du mur concerné. Une réunion de chantier se tient tous les lundis matin pour suivre l'avancement des travaux.

- **Finances :**

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour mission d'évaluer pour chaque commune les charges qui seront transférées de la commune à la CCPA.

Pour Faramans, ce transfert concerne uniquement la contribution financière versée au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), et se traduira par une diminution de 12 264 € de l'attribution de compensation en échange de la prise en charge par la CCPA.

- **S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) :**

Pour avoir une bonne idée des compétences de cet organisme, nous vous invitons à visiter son site internet : www.siea.fr.

Le développement de la fibre optique dans le département de l'Ain est l'activité importante du moment du SIEA qui s'est fortement endetté pour cela. 80 communes supplémentaires seront raccordées en 2017. Il est prévu que toutes les communes du réseau fibre optique Li@in (<http://reso-liain.fr/>) soient au moins partiellement raccordées en 2019. Le raccordement complet devrait être achevé en 2021. À ce jour, c'est déjà le premier réseau fibre public français.

Pour la période 2017-2021, les besoins en financement (remboursement dette + travaux) s'élève à 411 millions d'euros. Côté moyens financiers, on peut compter sur les redevances liées aux abonnements, les aides publiques (état, région, etc.), de nouveaux emprunts et un autofinancement du SIEA qui est actuellement de 4 M €.

Il a été décidé de passer ce dernier à 7 M €, donc le SIEA a besoin de 3 M € supplémentaires sur ses fonds propres jusqu'en 2021 au minima. Pour financer cela, deux solutions ont été proposées aux communes de l'Ain : soit un prélèvement au niveau de la taxe d'habitation des ménages, soit un financement forfaitaire à hauteur de 5 € par an et par habitant. C'est cette dernière solution qui a été retenue par la commune de Faramans.

- **Matériel :**

Quatre devis (GIRARD, A.F.I., FIC et BERNARD) ont été demandés pour le remplacement du matériel volé en septembre 2016 dans le local technique.

4. Questions diverses :

- **Contrôle des extincteurs :**

Suite au contrôle de conformité effectué à la mairie, à la garderie et à la salle polyvalente, il sera procédé à l'achat de deux extincteurs.

- **Dépôt sauvage de déchets à proximité de la lagune :**

Il est rappelé que les dépôts sauvages de déchets sont interdits et peuvent faire l'objet de poursuites conformément à l'article L541-3 du code l'environnement.

- **Contrôle de la lagune :**

Le dernier rapport en date sur le fonctionnement du système d'épuration de notre commune fait état d'un entretien et d'un suivi satisfaisants. Les performances épuratives des bassins de lagunage sont correctes.

5. Prochaines manifestations :

- **Soirées théâtre :**

L'Instant Théâtre vous propose sa nouvelle pièce : « *Tout bascule* » les 10, 11, 17, 18, 24 et 25 mars à 20 h 30.

Réservation au 06 72 81 21 97 ou 06 03 52 32 76.

Les séances des soirées de l'Instant Théâtre des 24 et 25 mars sont organisées au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

- **Nettoyage de printemps :**

La Municipalité et la Société de Chasse organisent le nettoyage de Printemps qui aura lieu le dimanche 26 mars. Rendez-vous à 9 h sur le parking de la salle polyvalente pour tous les bénévoles qui voudront bien se mobiliser pour que notre commune reste propre et accueillante. Cette matinée sera suivie d'une collation.

- **Vide-grenier :**

Le Sou des Ecoles prévoit un vide-grenier en intérieur (salle polyvalente et préau) le dimanche 9 avril.

Pour les inscriptions, les exposants doivent contacter **Julie DELET** (06 85 67 73 66) ou **Adeline GUINET** (06 50 47 47 03).



Nettoyage de printemps 2016